



Office de Tourisme  
châtaigneraie  
cantalienne

## Office de Tourisme de la Châtaigneraie cantalienne

28 avenue du 15 septembre 1945

15290 LE ROUGET

[www.chataigneraie-cantal.com](http://www.chataigneraie-cantal.com)

[info@chataigneraie-cantal.com](mailto:info@chataigneraie-cantal.com)

### **Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme**

Date : jeudi 4 avril 2019 à 18h00 salle de réunion de la Communauté de Communes à Saint-Mamet la Salvetat

#### ***Etaient présents Mmes et M. les Membres du Conseil dont les noms suivent :***

M. BLANDINO, M. BROUSSAL, M. CABANES, M. CANCHES, M. CANTOURNET, Mme COURET, Mme DARFEUILLE, M. FEVRIER, M. LACARRIERE, M. LAPEYRE, M. MANHES, M. MONTIN, M. PIGANIOL, M. PONTON, M. ROUET, M. TURQUET

#### ***Représenté(e)s ayant donné pouvoir :***

Mme RONGIER, (ayant donné pouvoir à M. Manhès), M. SERIEYS (ayant donné pouvoir à M. Manhès)

#### ***Excusé(e)s :***

M. CASTANIER, M. GIRAUD, M. VIEYRES

M. Manhès ouvre la réunion, présente ensuite les personnes excusées et propose de commencer l'ordre du jour.

#### **1-Présentation du Bilan financier 2018**

Mme Mathonier du Cabinet comptable Ardourel-Mathonier présente le bilan comptable 2018. L'exercice comptable 2018 est bénéficiaire. Le résultat présente un excédent de 40 780 €.

Les ressources associatives sont constituées de subventions de la Communauté de Communes, de la Taxe de séjour et de fonds Leader, des cotisations des membres et de prestations de services réalisées par l'Office de Tourisme. On note une baisse de la participation de la Communauté de Communes qui s'expliquent par la fin du remboursement des loyers du bureau de Saint-Mamet (fermeture en 2017). La subvention Leader est également en baisse : en 2017, deux dossiers Leader faisaient l'objet de financement (Animation Numérique et Réseau VTT). En 2018, un seul dossier Leader, il concerne l'Animation Numérique.

Les activités de production/prestations vendues s'élèvent à 80 907 €. Ce montant est en baisse de 7 401€. Cette baisse est due majoritairement au non renouvellement de la convention Tourisme et Handicap. Cette mission a été reprise par le Conseil Départemental. Cette prestation représentait un apport financier de 15 000€. Toutefois, il est à noter que de nouvelles conventions ont permis de compenser en partie cette perte (nouvelle convention EDF avec la visite du barrage d'Enchanet et Rédaction du Cahier des charges de l'Application mobile des Petites Cités de Caractère de la Châtaigneraie).

M. Manhès précise qu'il s'agit de ressources liées à l'activité directe des salariés. Il ajoute que les fonds Leader proviennent également du travail fourni par les salariés et termine en

indiquant que le montant à la hausse de la taxe de séjour est dû en partie au travail d'animation et de suivi administratif de l'Office de Tourisme.

Les charges de fonctionnement sont bien maîtrisées. Les économies réalisées s'expliquent majoritairement pour deux raisons : la refonte du site internet en 2017 (pour un montant d'environ 8000€) n'a pas été reconduite en 2018. Une baisse des frais de déplacement (- 3000€) car la mission Tourisme et Handicap induisait des déplacements sur tout le territoire cantalien.

Les charges de personnel sont en hausse (+ 8095€). Cette année, un saisonnier supplémentaire a été recruté afin de palier à l'absence d'un personnel. De plus, plusieurs contrats de courte durée ont généré des coûts supplémentaires (prime de précarité notamment).

M. Manhès se félicite de ce résultat comptable qui permet de conforter notre trésorerie. Il tient à préciser qu'après une période plus fragile, les fonds ont pu être reconstitués. Plusieurs dossiers LEADER permettant la réalisation de projets et de professionnalisation de l'activité (développement numérique) ont permis de reconstituer la trésorerie. Il est à noter que ces subventions arrivent à leur terme.

M. Manhès informe le conseil qu'un premier versement du programme Leader a été effectué. Il concerne un dossier Animation Numérique de 2016.

Le bilan financier 2018 est soumis au vote des membres présents  
Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

## **2-Budget Prévisionnel 2019**

M. Manhès présente le budget prévisionnel 2019

Ce budget est présenté dans un tableau permettant de comparer le budget prévisionnel 2018 et celui de 2019.

Concernant le budget 2019 :

### **Les Dépenses :**

La première ligne concerne la masse salariale. On peut noter une légère augmentation. En 2019, une augmentation de la valeur du point au niveau de la branche des organismes de tourisme doit être appliquée.

Au niveau des charges de fonctionnement, une baisse est prévue. Le budget alloué au renouvellement du matériel informatique est diminué (renouvellement effectué en 2018). Une baisse des dépenses dues aux abonnements et appels téléphoniques est également à noter. Les autres dépenses restent sensiblement les mêmes.

Concernant les dépenses de promotion, une baisse est également notée. En effet, le budget indique des économies liées à la non-impression des sets de table des Petites Cités de Caractère et des fiches de randonnée. La baisse des dépenses concerne également le poste "internet". En 2019, il n'est pas prévu d'évolution sur le site internet de l'Office de Tourisme.

Dans les dépenses "Diverses", il est prévu de diminuer les achats de marchandises ( articles en vente dans la boutique de l'Office de Tourisme). On note également une baisse des dépenses liées à l'activité de Classement des meublés : en 2018, une dépense exceptionnelle due au renouvellement de l'agrément à classer avait été intégrée au budget (Audit Cabinet AFNOR).

### **Les Recettes :**

Le versement de la collectivité reste identique. La taxe de séjour correspond à la perception effectuée en Châtaigneraie cantalienne en 2017 (n-2). Il n'y a plus de subvention Leader.

Les cotisations des adhérents sont prévues à la hausse sur la base du montant réalisé en 2018. La ligne "Convention/Partenariat" augmente de manière significative. Cette hausse s'explique principalement par de nouveaux partenariats établis avec d'une part, le musée de l'accordéon à Siran (promotion de la structure) et avec d'autre part, les 3 Petites Cités de Caractère de la Châtaigneraie cantalienne - La Roquebrou, Marcolès, Montsalvy - (accompagnement dans la création d'une application numérique et de films assurant la promotion de ces 3 Petites Cités de Caractère et par extension de la Châtaigneraie).

La ligne budgétaire "Fonds Propres" pour laquelle 15 000€ avait été prévus en 2018 (en compensation de la perte de la Convention Tourisme et Handicap) n'a pas été réinscrite sur le budget 2019.

Une ligne de crédit provenant de remboursements divers (formation, Indemnités journalières) est inscrite à hauteur de 4000€.

Les autres recettes provenant des ventes en boutique, des ventes randonnées, de la billetterie, des visites de ville et du classement des meublés restent quasi-identiques.

Le budget prévisionnel 2019 est soumis au vote des membres présents

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

### **3-Dossier "Mise en place d'un réseau VTT"**

Laurent Balmisse présente le travail réalisé ainsi que le planning à venir quant à la réalisation de ce projet.

Sur 25 circuits envisagés au départ, 15 circuits ont été arrêtés (14 circuits en Châtaigneraie + 1 circuit multi-activités autour du lac de Saint-Etienne Cantalès (Châtaigneraie et CABA).

A ce jour, tous les relevés cadastraux ont été réalisés. Cela représente quelques 350 km de sentiers VTT (hors tour du lac) soit environ 500 tronçons pour 800 parcelles dont 193 privées. Il est à noter que 50 % de ces tronçons sont déjà classés en pédestres (limitation des frais d'entretien au niveau de la collectivité).

11 circuits sont définitifs et la validation des 3 derniers circuits devrait intervenir en mai 2019. Au total, ce sont 30 communes qui sont impactées ; à ce jour, 3 restent à voir. Un dossier détaillé sera fourni à chaque commune comprenant le tracé détaillé, le relevé foncier, les conventions de passage, et le modèle de délibération à prendre en conseil municipal. Les maires seront donc sollicités afin de faire signer les conventions de passage en parties privées. Une fois les dossiers complets, interviendra alors le classement des circuits au PDIPR puis le choix du label FFC ou FFCT. Il sera également important de choisir qui va réaliser les relevés de terrain : balises, aménagement, signalétique, zones de danger, roadbook, tracé GPS, photos... de façon à avoir un relevé uniformisé pour chacun des circuits.

Initié en mars 2017, la finalisation de ce projet de création d'itinéraires de circuits VTT en Châtaigneraie (14 circuits) devrait intervenir courant 2020.

M. Cabanes fait un état de l'avancement du projet du circuit autour du lac de Saint-Etienne Cantalès. Il indique qu'après une période d'interruption, le projet va pouvoir avancer avec la mesure de l'altitude des parcelles afin de connaître de manière précise les parcelles où il serait possible de passer sans aller chez des privés tout en respectant la côte 517 (mesure minimale à respecter au niveau de la retenue du barrage EDF).

#### 4-Questions diverses

##### Taxe de séjour :

Un tableau présentant l'évolution du montant global de la taxe de séjour en Châtaigneraie cantalienne est distribué. En 2018, un versement des plateformes numériques de réservation (Airbnb principalement) a été enregistré. Cela représente un total d'un peu plus de 12 000€.

M. Cabanes remarque que ce versement n'est pas suffisant car il s'agit d'un versement global sans que l'on puisse savoir de manière individuelle quel hébergeur a versé et pour quel montant, combien de personnes ont séjourné et combien de jours.

Mme Capredon indique qu'il s'agit d'une première année de versement pour les plateformes numériques. Effectivement, il y a des imperfections. En 2019, les hébergeurs présents sur la plateforme Airbnb se sont vus demander leur classement (numéro de classement) et le montant de la taxe de séjour à appliquer en fonction de la collectivité dont ils dépendent. On peut donc penser que la perception 2019 devrait être plus précises. Cela reste à confirmer.

Les documents distribués font également état des impayés dans les différentes communes du territoire depuis 2016 (en 2018, 34 dossiers sont non clos à ce jour). M. Manhès ajoute que la mission de l'Office de Tourisme de suivi administratif de la collecte ne peut aller plus loin (2 courriers de relance). Il revient aux élus de faire le nécessaire pour que les dossiers soient clôturés.

##### Projet Application Mobile :

Laurent Balmissé présente le travail commandé par les 3 Petites Cités de Caractère de la Châtaigneraie à l'Office de Tourisme. Cette commande a pour objet d'accompagner les 3 cités dans la réalisation d'une application dédiée à la promotion des 3 Petites Cités de Caractère et par extension à la promotion du territoire. Ce travail est réalisé en collaboration avec un prestataire privé spécialisé dans la création d'application dont le nom est Monument Tracker.

Un cahier des charges a été établi en 2018. Cette application doit permettre au vacancier de visiter les villages de La Roquebrou, Marcolès et Montsalvy : visite patrimoniale , visite ludique (quizz, chasse au trésor). Elle doit également permettre de préparer son séjour et d'avoir une présentation de ce qui peut se visiter aux alentours (géolocalisation, cartographie) Le tout pourra être accessible en mode "hors connexion" (une fois l'application téléchargée). Le document joint présente le détail du plan de communication de l'application.

M. Montin ajoute que le coût de cette opération s'élève à 45 000€. Cette commande est possible grâce à l'obtention de fonds FEADER et DETR. La prestation est commandée et rémunérée par les 3 Petites Cités de la Châtaigneraie.

L'application devrait être disponible pour la saison estivale 2019.

En parallèle avec ce projet, 3 films de présentation des Petites cités de la Châtaigneraie seront réalisées. Ces films d'une durée de 10mn chacun seront présentés dans chacun des villages. Ils assureront la promotion de la richesse patrimoniale mais aussi du dynamisme local et des activités possibles. Pour compléter, un teaser (film plus court d'environ 3 mn) assurera la promotion des 3 villages dans leur globalité. Ce format est adapté aux publications via les réseaux sociaux et autres sites internet. Cantal Destination apporte son soutien à la réalisation de ces vidéos à hauteur de 6 000€ dans le cadre du Fond Commun de Promotion.

M. Cabanes demande si l'on ne pourrait pas envisager une application supplémentaire à l'échelle de la Châtaigneraie ou par secteur. M. Canches ajoute que cela pourrait être une action communautaire. M. Manhès répond qu'il convient dans un premier temps, de laisser la primeur aux 3 Petites Cités de Caractère et de voir ce que cela donne.

### Passeport activités :

M. Balmissé présente le projet. En 2019, l'Office de Tourisme de la Châtaigneraie cantalienne et l'Office de tourisme du Pays d'Aurillac se sont associés pour lancer une nouvelle opération à destination des touristes en séjour : "Le passeport Découverte Intersites".

Il s'agit d'un livret qualitatif recensant des sites de visites (châteaux, musées...) aux côtés de prestataires d'activités et de Loisirs sous forme d'une offre "VIP" avec des tarifs "préférentiels" consentis par les prestataires d'activités et de visite.

Cette action présente plusieurs objectifs : contribuer activement à la fréquentation touristique des prestataires de visites et de loisirs avec un effet réseau : les sites et prestataires à plus forte notoriété contribueront à inciter leurs visiteurs à se rendre chez d'autres prestataires moins connus et communiquer sur des offres d'activité à moins d'une heure du lieu de résidence des touristes et contribuer ainsi à une meilleure découverte du territoire. Le support sera intégralement pris en charge par les Offices de Tourisme. A ce jour, une trentaine de prestataires ont répondu favorablement.

M. Manhès complète en soulignant le modèle gagnant/gagnant de cette opération. A l'avenir, il faudra envisager d'élargir aux départements limitrophes.

### Randonnée :

Mme Darfeuille, directrice du Village Vacances La Châtaigneraie à Maurs, informe les membres du conseil d'administration qu'une réunion sur le thème de la randonnée a eu lieu au village vacances. Elle a réuni une quarantaine de participants. Elle avait pour objet de présenter l'offre randonnée et de montrer que la Châtaigneraie cantalienne est une véritable destination "randonnée".

En 2013, aucun séjour de randonneurs n'était enregistré au sein du Village Vacances. En 2018, 28 groupes de randonneurs ont été accueillis.

Mme Darfeuille ajoute que les hébergeurs peuvent donner des informations sur le poids économique de la randonnée en Châtaigneraie.

Dans le cadre du Fond Commun de Promotion, le village vacances de la Châtaigneraie a proposé sur le stand de l'Office de Tourisme, des séjours randonnée lors des salons Destination Nature à Paris et Salon de la Randonnée à Lyon. Les retours sont positifs. Sur 12 contacts au Salon de Paris, 11 sont actés : 4 en 2020, 7 en 2019.

M. Ponton ajoute que cette année, 4 groupes de cyclos ont été accompagnés par l'intermédiaire du village de vacances. Avec la création de l'offre VTT, l'activité devrait encore augmenter.

### Site remarquable du Goût :

M. Piganiol, président de l'association Site Remarquable du Goût en Châtaigneraie, présente la démarche. Il s'agit d'assurer la promotion de la Châtaigneraie au travers de la châtaigne. Aujourd'hui, 70 sites sont reconnus "Site remarquable du goût". L'association a été créée et le Conseil d'Administration constitué. La première opération aura lieu à Salers lors du Salon "Salers, Site remarquable du Goût". La Châtaigneraie sera invitée d'honneur. L'association y participera et l'Office de Tourisme sera associé à l'opération de promotion. Une dizaine de producteurs seront également présents ou représentés durant le weekend.

### Commune Touristique :

M. Blandino prend la parole pour expliquer que La Roquebrou a été répertoriée comme Commune Touristique. Les Communes Touristiques bénéficient d'une dotation d'Etat supplémentaire à hauteur d'environ 40 000€. La commune de La Roquebrou ne peut plus bénéficier de ce statut (et par conséquent de la dotation) car dans parmi les critères exigés, figure celui d'avoir un Office de Tourisme Classé sur sa commune. Aussi, M. Blandino demande où en est le projet de classement de l'Office de Tourisme ?

M. Balmissse précise que ce classement reste un projet d'actualité. La difficulté repose sur l'exigence de faire classer l'ensemble des bureaux d'accueil. Pour cela, il est nécessaire que tous les bureaux bénéficient des mêmes services et des mêmes équipements notamment en terme d'accessibilité. Il rappelle qu'un rendez-vous en Préfecture avait eu lieu en présence de la mairie de La Roquebrou et de Mme Couret alors Présidente, afin de trouver des solutions. Cette année, le déménagement du bureau d'Informations Touristiques de Montsalvy est prévu. Le nouveau local devrait être opérationnel pour la saison touristique. Resterait à améliorer le bureau du Rouget-Pers.

Fin de la réunion à 19h45